



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 13 Septembre 2021 à 20 h.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Patrick CHANSON, Brigitte CHAUSSIVERT, Florent DELCLOS (pouvoir à Olivier QUAIREAU), Erwan MAILLOT, Sébastien SEGRET et Annabelle MERLET (pouvoir à Stéphanie LABOUR).

Secrétaire de séance : M. Olivier QUAIREAU.

Le compte-rendu de la réunion du 13 Juillet 2021 est approuvé.

↳ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ajout du point suivant :

- Lotissement ÉcoQuartier de La Brosse - Estimation prévisionnelle Vendée Eau

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur René BOURON, ancien Maire de Falleron, originaire de notre commune.

↳ LOTISSEMENT ÉCOQUARTIER DE LA BROSSE

➤ Cabinet SITES ET PROJETS - Présentation de l'Avant-Projet

Monsieur Loïc GRIGY, Chargé d'affaires à Vendée Expansion, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, présente à l'Assemblée l'Avant-Projet de l'ÉcoQuartier d'habitation de la Brosse. Cet avant-projet porte sur la première tranche de l'opération qui fera l'objet d'un permis d'aménager distinct. Ce permis comportera 50 lots libres et 2 îlots sociaux permettant d'accueillir 17 logements intermédiaires et 3 maisons en PSLA, ceci afin de correspondre à la densité prévue de 20 logements par hectare. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, l'Avant-Projet présenté et l'enveloppe prévisionnelle d'un montant de 1 073 000 € HT** de travaux et détaillés comme suit :

- Terrassement - Voirie : 590 000 € HT,
- Assainissements EU et EP : 305 000 € HT,
- Protection Incendie (bâche) : 35 000 € HT,
- Espaces Verts et mobiliers : 143 000 € HT.

Et **autorise** Monsieur le Maire à signer le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et à lancer la phase PRO – DCE, la consultation pour les marchés de travaux et le coordonnateur SPS.

➤ **SYDEV – Estimation du projet Tranche 1**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'estimation prévisionnelle présentée par le SYDEV** pour la **tranche 1** de ce lotissement qui représente un coût de travaux de 288 417,00 € HT soit **une participation restant à la charge de la commune d'un montant de 243 381,00 €.**

➤ **VENDÉE EAU – Estimation du projet Tranche 1**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'estimation prévisionnelle présentée par VENDÉE EAU** pour la **tranche 1** de ce lotissement qui représente un coût de travaux de 64 117,26 € HT soit **une participation restant à la charge de la commune d'un montant de 32 058,63 € HT.**

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

Ces dossiers sont consultables sur le site de Challans Gois Communauté (conseil communautaire du 15 juillet 2021)

➤ **Chambre Régionale des Comptes - Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

➤ **PCAET - Accompagnement à l'émergence de projets d'énergie renouvelable citoyens - Association ELISE / Réseau Energie Citoyenne en Pays de la Loire**

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, nous présente le partenariat avec l'Association ELISE (site Internet « Elise 85 »), pour les projets d'énergies renouvelables.

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), Challans Gois Communauté a souscrit un partenariat avec l'association ELISE 85.

ÉLISE est une association engagée dans la mise en place de la transition énergétique en Vendée. Elle accompagne les particuliers pour faire des économies d'énergie via l'Espace Info Énergie et diversifie ses champs d'interventions autour de l'éducation à l'énergie, soutien aux politiques locales de l'habitat, développement des écoquartiers, lutte contre la précarité énergétique et assistance à l'émergence de projets citoyens. Elise va participer à 3 temps forts :

- 1er temps fort : Diffusion du film "Après Demain" et débat autour des micro-initiatives et leur impact dans la lutte contre le dérèglement climatique - (15 octobre, Challans)
- 2ème temps fort : Conférence gesticulée "Quand les nains jouent au Géant Vert" : A mi-chemin entre le théâtre et la conférence, ce temps fort met en débat un enjeu de société : la production d'énergies renouvelables, vu sous l'angle du "citoyen expert" (Bois de Cené le 12 Novembre)
- 3ème temps fort : Act'ENR -Vis ma vis de porteur de projet ENR - Retours d'expériences de citoyens impliqués dans un projet de production d'énergie renouvelable à St Christophe du Ligneron le 23 Novembre (sur invitation) <https://www.elise85.fr>

➤ **Déchets - Construction d'une unité de production de combustible solide de récupération (CSR) à ST CHRISTOPHE DU LIGNERON - Avis au titre de l'évaluation environnementale**

Monsieur le Maire nous informe que le Conseil Communautaire a donné son accord à l'unanimité pour la construction de cette unité de production CSR.

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Taxes Foncières – Exonération de deux ans**

La Loi de finances pour 2020 a introduit une évolution de l'exonération applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière Bâti à la Commune rend ainsi caduque la délibération du 1^{er} Octobre 2001 que nous avons prise pour supprimer l'exonération de 2 ans de Taxe Foncière (article 1383 CGI) :

- constructions nouvelles à usage d'habitation ou de leurs dépendances,
- des additions de constructions à usage d'habitation ou de dépendance,
- des reconstructions destinées à un usage d'habitation,
- des conversions de bâtiments ruraux en logement.

La suppression de l'exonération de TFB de 2 ans reste applicable mais il appartient au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération, avant le 1^{er} Octobre 2021, pour une application au 1^{er} Janvier 2022. A défaut, l'exonération temporaire de 2 ans s'appliquera en totalité aux impositions de 2022 et 2023 pour une construction achevée en 2021.

Il est précisé que la **suppression totale de l'exonération n'est plus possible. L'exonération peut être limitée à hauteur de 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à la majorité, de limiter l'exonération à hauteur de 90 %** (Résultat du vote à main levée : 19 votants, 14 pour 90 %, 1 pour 80 %, 1 pour 50 % et 3 abstentions).

➤ **Réhabilitation de l'EHPAD St Christophe – Modification participation**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 4-6-2021** en date du 7 Juin 2021 décidant de verser une participation financière à l'EHPAD St Christophe pour les travaux de réhabilitation soit un montant de 18 547,20 €.

Une erreur s'est glissée lors du calcul de cette participation qui doit être de :

- Subvention départementale : 252 000 € x 92 % soit 231 840,00 €,
- Subvention communale : 252 000 € x 8 % soit 20 160,00 €.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération en y apposant le nouveau montant de la subvention communale soit 20 160,00 €.**

↳ **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

➤ **Lotissement privé « Le Clos des Noisetiers » - Dénomination et Numérotation de rue**

Suite à la construction de ce lotissement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de nommer la rue et de créer les numéros, comme suit : n° 1 au n° 20 Rue des Écureuils.**

➤ **BAL 85 Numérotation Lieux-dits - Modification Les Raisins et Les Gros**

Monsieur le Maire rappelle la **délibération n° 3-1-2021** en date du 11 Janvier 2021 décidant de numéroter les lieux-dits « Les Raisins » et « Les Gros », comme suit :

- les Raisins : 2, 4 et 6,
- les Gros : du 1 au 6, et 8.

Après vérification au cadastre, nous avons constaté une erreur sur la numérotation de ces lieux-dits. Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération, comme suit :**

- les Raisins : 2, 4, 6 et 8,
- les Gros : du 1, 3, 4, 5, 6 et 8.

➤ **Location véhicule publicitaire 9 places - Contrat avec France Collectivités Invest**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **donne, à l'unanimité, un accord de principe sur ce projet** de contrat de location de véhicule publicitaire 9 places avec France Collectivités Invest de St Laurent du Var (06705), mais **demande** à Monsieur Jean-Claude d'obtenir des compléments d'informations. Ce dossier sera statué à une prochaine réunion.

➤ **Établissement Public Foncier de la Vendée - Acquisition de biens secteur centre hors ZAC**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **convention signée le 14 Novembre 2014 entre la commune et l'EPF de la Vendée et ses avenants**, avec une date d'échéance au 14 Novembre 2021 concernant le **secteur centre hors ZAC**, pour une emprise estimée de 2 500 m².

Vu les acquisitions réalisées par l'EPF aux termes de la convention : 5 parcelles d'une superficie totale de 2 001 m² pour un montant total de 327 001,00 € HT (dont 40 000 € non soumis à TVA), auquel s'ajoute les frais suivants :

- notariés : 6 088,57 € HT,
- d'actualisation : 1 486,23 € HT,
- impôts fonciers : 6 854,25 € HT,
- divers : 197 572,07 € HT,

et se déduit les recettes suivantes :

- Loyers et autres recettes : 2 595,48 €
- Cession Supérette : 1,00 €
- Minoration foncière EPF : 161 700,64 €

Soit un total de 374 705,00 € HT et donc un prix total de 442 165,30 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier de la Vendée des biens cadastrés section AB numéros 677, 717, 719, 721, 724, 726, 727, 728, 729 et 730 pour une contenance totale de 2 008 m², moyennant un prix total de 374 705,00 € HT.

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Convention entre l'École privée « Sainte Marie », l'OGEC et la Commune

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention concernant la prise en charge par des employés communaux de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'école privée, de 12 h 10 à 12 h 40 et de 13 h 00 à 13 h 20.

➤ Convention entre l'École privée « Sainte Marie » et l'Accueil « Les Loustics »

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention concernant la prise en charge sur la cour de l'école par l'équipe d'animation des Loustics de 16 h 40 au départ vers la structure.

↳ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Centre de Gestion – Contrat groupé pour les Assurances risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 18-10-2020 en date du 2 Novembre 2020 donnant habilitation au Centre de Gestion pour lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

Après consultation et négociation, le Centre de Gestion, mandaté par un certain nombre de collectivités, a conclu avec CNP Assurances, un contrat groupe « Assurance des risques statutaires » pour une durée de 4 ans, du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2025, auquel toute collectivité ou établissement public rattaché de moins de 30 agents affiliés à la CNRACL peut adhérer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de souscrire pour le personnel de la collectivité aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes, avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2022, comme suit :

1 - Pour les agents affiliés à la CNRAL

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (AT/MP) et décès), au taux de 5,10 %, hors frais de gestion, avec une franchise de quinze (15) jours fermes en maladie ordinaire (5,05 % contrat précédent).

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025), avec une faculté de résiliation de chacune des parties à la date anniversaire.

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire et du Supplément Familial de Traitement auxquels s'ajoute l'élément optionnel : couverture de la **totalité des charges patronales** (soit un taux de 50 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime).

2 - Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

La **couverture retenue est une garantie tous risques** (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), au taux de **1,15 %**, **hors frais de gestion, avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire** (1,05 % contrat précédent).

Le taux est garanti durant les deux premières années (2022 et 2023), puis révisable, en fonction de l'évolution de la sinistralité jusqu'en juillet 2023, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. Les deux parties conservent leur faculté de résiliation à chaque date anniversaire.

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire et du Supplément Familial de Traitement, auxquels s'ajoute l'élément optionnel : couverture de la **totalité des charges patronales** (soit un taux de 35 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime).

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion de la Vendée**, par voie de convention, **la gestion dudit contrat** :

- **pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 0,12 %** appliqué à l'assiette de cotisation arrêtées ci-avant (contrat précédent) ;
- **pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de 0,05 %** appliqué à l'assiette de cotisation arrêtées ci-avant (contrat précédent).

➤ **Modification du Tableau des effectifs**

En raison de la nouvelle organisation des services du restaurant scolaire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier le temps de travail d'un Adjoint technique**, à temps non complet, comme suit : **19 h 15** au lieu de 17 h 45.

↳ **DIVERS**

➤ **Rentrée scolaire – Réunion publique**

Madame Émilie BOCQUIER nous fait part du bon déroulement de cette réunion qui a accueilli une trentaine de personnes. Présentations et informations sur le fonctionnement des différents services de la vie scolaire : École « Arc en Ciel », APEEP, association Amicale Laïque, École « Sainte Marie », OGEC, APEL, les Loustics, restaurant scolaire, CMJ et Ado'Space. Puis restitution et réponses à l'enquête auprès des familles de fin 2020. Cette réunion de rentrée sera désormais reconduite tous les ans.

Monsieur le Maire souligne l'investissement important de la municipalité, mené depuis 2014, sur le volet qualitatif de l'éducation au travers des dispositifs PEDT et du Plan Mercredi. Cette ambition ne peut se poursuivre qu'avec la participation de l'ensemble des acteurs de l'éducation scolaire.

➤ **Forum des Associations et Nouveaux arrivants**

Mesdames Carine MIGNÉ et Émilie BOCQUIER nous font part du déroulement de ces événements :

- Forum des Associations : Bilan positif et bonne fréquentation.
- Nouveaux arrivants : Environ 40 participants. Bon accueil, convivialité.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Recrutement médecins**

Monsieur Cyril CONTESSE nous fait part des contacts en cours. De façon temporaire, des cabinets vont être aménagés au sein de l'espace Culture & Vous.

Séance levée à 22 h 35.

Pour extrait, Affiché le 20 Septembre 2021
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 27 Septembre 2021 à 18 h 30.

